

Vol. 5, N°19, pp. 174– 173, Septembre 2026
Copy©right 2024 / licensed under CC BY 4.0
Author(s) retain the copyright of this article
ISSN : 1987-1465
DOI : <https://www.doi.org/10.62197/RZMJ8953>
Indexation : Copernicus, CrossRef, Mir@bel, Sudoc,
ASCI, Zenodo
Email : RevueKurukanFuga2021@gmail.com
Site : <https://revue-kurukanfuga.net>

*La Revue Africaine des
Lettres, des Sciences
Humaines et Sociales
KURUKAN FUGA*

ANALYSE DE L'ACCESSIBILITE DES ESPACES AGRICOLES DANS LA COMMUNE RURALE DE SANANKOROBA (MALI)

Dr Mansa DEMBELE,
Géographe, Chargé de Recherche Université de Ségou / FASSO
Email : dembелеmansa7920@gmail.com

Résumé : L'accessibilité des espaces agricoles est perçue comme un facteur déterminant pour le développement communal de Sanankoroba, influençant la productivité agricole, leur commercialisation et l'amélioration des conditions de vie des populations de la Commune de Sanankoroba. Les femmes, étant plus nombreuses qu'aux hommes, ont des difficultés à obtenir des crédits bancaires pour financer leurs projets du développement agricole. Cette étude se propose d'évaluer l'accessibilité des parcelles agricoles dans la Commune Rurale de Sanankoroba en mettant en évidence les contraintes liées à l'accès physique aux infrastructures. La méthodologie adoptée a combiné des approches spatiales, statistiques et les enquêtes auprès des agriculteurs. La première approche a été réalisée à partir des cartes topographiques et des données des Systèmes d'Information Géographique pour identifier les routes et les pistes. Quant à la seconde approche, elle a permis de collecter des informations auprès des agriculteurs, les analyser et produire des résultats. La formule de William Gemmell Cochran (2017) a été utilisée pour avoir la taille d'échantillon de 355 personnes à enquêter. Les résultats montrent que l'accessibilité varie en fonction des zones. Les principales contraintes identifiées sont l'état dégradé des pistes rurales l'absence des voies de contournement et le Coût élevé du transport des produits vers les marchés internes et externes.

Mots clés : **accessibilité, Commune de Sanankoroba, espaces agricoles, impact, transport.**

Abstract: The accessibility of agricultural land is seen as a determining factor for the development of the Sanankoroba commune, influencing agricultural productivity, marketing, and the improvement of living conditions for the commune's inhabitants. This study aims to assess the accessibility of agricultural plots in the rural commune of Sanankoroba by highlighting the constraints related to physical access to infrastructure. The methodology adopted combined spatial and statistical approaches with surveys of farmers. The first approach used topographic maps and Geographic Information System (GIS) data to identify roads and tracks. The second approach involved collecting information from farmers, analyzing it, and producing results. The results show that accessibility varies depending on the area. The main constraints identified are the poor condition of rural tracks, the lack of bypasses, and the high cost of transporting produce to local and external markets.

Keywords: **accessibility, Sanankoroba Commune, agricultural land, impact, transportation,**

INTRODUCTION

En Afrique, l'accès à la terre est souvent essentiel pour assurer aux ménages vulnérables des régions rurales et périurbaines des moyens durables de subsistance, FAO (2008, p.166). Ainsi, au Sénégal, quelle que soit l'échelle considérée, les tendances semblent identiques : tout se passe comme si le bâti progressait dans les mêmes proportions que les superficies agricoles régressent. À l'échelle de la région, les espaces boisés, agricoles et vacants qui représentaient 80% de la superficie du territoire en 1980, occupent aujourd'hui moins de 55%.

Les règles d'accès à la terre et de gestion des ressources renouvelables sont au cœur des questions de développement agricole et de gestion durable des écosystèmes. En Afrique de l'Ouest rurale, la question foncière se caractérise par une marchandisation croissante et une compétition accrue entre acteurs (entre ruraux et avec les urbains investissant dans la terre), peu ou mal régulée du fait des évolutions sociales et économiques, des contradictions des politiques publiques et des défaillances des systèmes d'arbitrages sur les conflits. Cette insécurité peut contribuer à réduire les investissements dans la terre et à la dégradation des ressources. Les représentants de l'Etat, les pouvoirs locaux et les acteurs techniques et financiers sont mobilisés pour réduire l'accaparement des espaces agricoles. « CLAIMS » (2006, p.98).

Les achats massifs de terres sont destinés à la production de produits alimentaires et d'agro carburants, principalement pour l'exportation. Ce n'est pas un phénomène nouveau. Par le passé, des terres ont été achetées par des investisseurs étrangers pour produire du riz ou du latex et les fermiers sud-africains achètent depuis des dizaines d'années, à plus petite échelle, des terres au Mozambique, en Tanzanie et en Zambie, Durand-Lasserve et al. (2012, p.158).

Au Mali, comme dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne, les droits coutumiers et le droit moderne coexistent dans les questions d'accès à la terre. En raison de l'accroissement continu de la population par rapport à l'espace vital, le pays est confronté à une disparition progressive des réserves foncières autour des villes pour répondre à la nécessité de nourrir une population croissante. Ainsi, les zones entourant les municipalités rurales et présentant un énorme potentiel de réserves foncières sont devenues des zones plus attractives, stratégiques et désirables pour les citoyens. Par conséquent, la possession de ces terres pour le logement et la sécurité alimentaire est devenue pour eux un véritable enjeu, Abdrahamane SANOGO (2022, p.34). L'adhésion à une organisation professionnelle et sociale, à une organisation syndicale, à une coopérative ou à une association, est une autre stratégie d'accès au foncier. Dans ce contexte, des personnes se sont affiliées à des associations et coopératives pour accéder à la terre. Espace d'idéologie, mais aussi d'intérêts, les associations, coopératives, sont de plus en plus utilisées par les populations comme une arme dans les revendications populaires depuis les événements

de mars 1991. Depuis cette période, elles ont réussi à se faire une place dans la gestion des affaires du pays et ont souvent constitué une sorte de contre-pouvoir, Moussa DJIRE (2006+, p.98).

L'épuisement de la réserve foncière de Bamako se traduit par une rurbanisation des communes environnantes. À partir de l'analyse de la dynamique spatiale de Baguinéda, Sanankoroba, Siby et Dio-gare, il s'est avéré que la plupart des communes environnantes de Bamako étaient quasiment des villages bien avant l'an 2000. L'année 2000 a été marquée par un démarrage de la croissance urbaine de ces localités, Samba DEMBELE (2017, p.357).

Dans les communes environnantes de Bamako, les ressources naturelles, particulièrement les terres agricoles, sont soumises à une forte pression. Celle-ci se manifeste par une augmentation croissante du nombre de titres fonciers (TF) pendant ces dernières années. Les communes périurbaines de Bamako comptaient en décembre 2010, 43 694 TF avec une superficie de 56 164 hectares, 83 ares et 59 centiares, Fatoumata CAMARA (2017, p.27).

Le maraîchage offre une riche gamme de produits et est principalement pratiqué dans plusieurs localités du Mali. Au niveau de la commune de Sanankoroba, ce constat demeure plus que valable car le maraîchage suscite une réelle source de revenus pour de nombreuses familles qui le pratiquent en culture de contre saison et de lutter contre la pauvreté, Mohamed S. A. DICKO et al.(2024,p.17).

D'une manière générale, le périurbain a fait l'objet de nombreuses études. Il est abordé à travers les enjeux liés à la terre : conversion des terres agricoles, forestières ou naturelles vers des usages urbains ; formation de plus-values, d'urbanisation pour ces fonctions non marchandes ou pour les générations futures, de gouvernance des ressources, etc. Gavailtès et al, (2011, pp.15-25).

Le choix de la localité s'explique par le fait qu'elle présente toutes les caractéristiques d'un paysage agricole en pleines recomposition, du fait de sa proximité avec la capitale Bamako et de l'appropriation des activités des habitants de cette ville sur la Commune Rurale de Sanankoroba.

De nos jours, force est de signaler que les terres agricoles de Sanankoroba font l'objet d'une véritable convoitise entre les besoins résidentiels, industriels, avicoles et agricoles. À présent, des milliers d'hectares restent en marge de toute activité de production céréalière dans la Commune Rurale de Sanankoroba. Face à la pression croissante sur les terres agricoles et aux mutations d'espaces agricoles périurbains, nous avons décidé d'étudier la thématique suivante : « analyse d'accessibilité des terres agricoles dans la Commune Rurale de Sanankoroba ». Pour réussir cette étude, nous avons formulé la question principale et dégagé les hypothèses. La

question principale est comment l'accessibilité aux terres agricoles influence-t-elle l'organisation et l'utilisation des espaces agricoles dans la Commune Rurale de Sanankoroba ? La question centrale est appuyée par des questions spécifiques qui sont :

- Quels sont les divers types d'espaces agricoles présents dans la Commune Rurale de Sanankoroba ?
- Quels sont les obstacles physiques et socioéconomiques à l'accès aux espaces agricoles ?
- Comment les infrastructures de transport influencent-elles l'accès aux terres agricoles ?
- Quels rôles jouent les institutions locales dans la facilitation de l'accès aux espaces agricoles ?
- Quels sont les impacts de l'accessibilité sur la production agricole et les revenus des agriculteurs ?

Concernant les hypothèses du document, l'hypothèse principale montre l'accessibilité limitée aux terres agricoles dans la Commune de Sanankoroba constitue un facteur déterminant qui influence négativement la production agricole et le développement rural.

Les hypothèses spécifiques sont

- La majorité des espaces agricoles dans la Commune Rurale de Sanankoroba sont difficiles d'accès en raison de manque d'infrastructures routières.
- Les obstacles socio-économiques limitent l'accès équitable aux terres agricoles pour les exploitants.
- Une bonne organisation institutionnelle locale facilite l'accès aux espaces agricoles et améliore la productivité.
- L'accessibilité limitée des parcelles entraîne une réduction significative des rendements et des revenus agricoles.

Pour mener à bien cette étude, dans une première entrée les matériels et méthodes (méthodologie) sont présentés, dans la seconde entrée les principaux résultats sont donnés, puis dans la troisième entrée ces dits résultats sont analysés et discutés.

1. Méthodologie

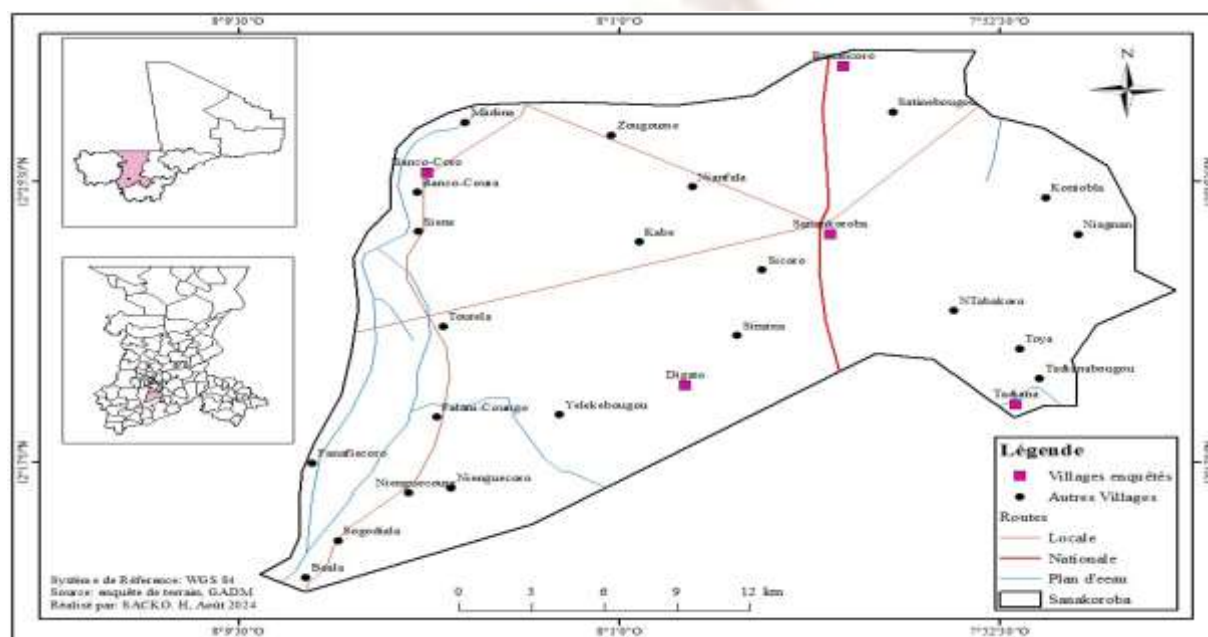
1.1. Présentation de la zone d'étude

La Commune Rurale de Sanankoroba est située dans le Cercle de Kati, Région de Koulikoro. Elle est issue de la scission de l'ex arrondissement de Sanankoroba.

Elle est Située sur la Route Nationale numéro 7, limitée à l'Est par les Communes Rurales de Bougoula et de Mountougoula, au Nord par la commune Rurale de Kalabancoro. Elle se localise entre 12° 29 ' 38 " et 12° 01 ' 34 " Nord et 7° 46 ' 40 " et 8° 12 ' 39 " Ouest. Elle couvre une

superficie de 615,51 km². Occupée par une population totale de 55 795 habitants, dont 27 954 hommes et 27 842 femmes (projection démographique 2010-2035 de la Direction Nationale de la Population, à partir des résultats du Recensement Général de Population et de l'Habitat 2009 et selon l'ancien découpage). La population est répartie entre 26 villages. Étant une commune péri-urbaine contigüe à celle de Dialakoroba, elle subit l'influence du District de Bamako en matière de spéculation foncière, d'où, les changements de vocation des espaces agricoles Mansa DEMBELE (2025, pp 29-44).

Carte 1 : localisation de la zone d'étude



1.2. Matériels et outils

La méthodologie adoptée a combiné des approches spatiales, statistiques et les enquêtes auprès des agriculteurs. Les outils de collecte mobilisés ont été le questionnaire, le guide d'entretien et la grille d'observation. Les résultats ont été dépouillés, traités et analysés par le logiciel Sphinx et Excel. Pour la taille d'échantillon, sur les 26 villages de la Commune Rurale de Sanankoroba, nous avons pris aléatoirement Banancoro, Banco-coura Sanankoroba, Digato, Tadiana et nous leur avons appliqué la formule de William Gemmell Cochran :

$$n = \frac{Z^2 * p(1-p)}{ME^2}$$

n = taille de l'échantillon ;

ZC = valeur critique de la loi normale pour le niveau de confiance (souvent 1,96 pour 95%) ;

ME = Marge d'erreur ;

P = proportion estimée dans la population.

Tableau 1: effectif des ménages

Villages retenus	Effectifs des ménages
Banancoro	1481
Sanankoroba	2450
Tadiana	158
Bancocoro	228
Digato	301
Total	4 618

Source : projection démographique 2010-2035 de la Direction Nationale de la Population, à partir des résultats du RGPH 2009 et selon l'ancien découpage

La taille de l'échantillon est calculée sur l'effectif des ménages avec correction de la population appliquée si elle est élevée.

$$n = \frac{no}{1 + \frac{no - 1}{N}}$$

La taille comprend 3 étapes à savoir de définir les paramètres ensuite calculer la taille d'échantillon sans correction et en fin correction pour la population finie

Première étape : définissons des paramètres

- Population N : 4618

- $ME^2 : 0.05$
- $ZC^2 : 1.96$
- $p : 0.5$

Deuxième étape : taille d'échantillon sans correction

- $ZC^2 : 1.96^2 = 3,8416$
- $P(1-p) = 0.5 \times 0.5 = 0.25$
- Multiplions : $3,8416 \times 0.25 = 0,9604$
- $ME^2 : 0.05 \times 0,05 = 0,0025$
- Division : $0,9604 / 0,0025 = 384,16$
- $no = 384,16$

Troisième étape : correction pour la population finie

$$n = \frac{no}{1 + \frac{no-1}{N}} = n = \frac{384}{1 + \frac{384-1}{4618}}$$

Calculons le dénominateur

$$383 / 4618 = 0,08293634$$

Donc

$$1 + 0,08293634 = 1,08293634$$

$$n = 384 / 1,08293634 = 354,591482 \approx 355$$

En somme la taille d'échantillon dépend de la marge d'erreur, quand elle est élevée, la taille devient restreinte et inversement.

2. Résultats

2.1. Etat des lieux de la situation d'infrastructure routière et réserve foncière de la Commune de Sanankoroba

N° d'ordre	Village	Longitude	Latitude	Distance chef-lieu de la Commune en (Km)	Types d'infrastructure	leur Etat	Reserve foncière
1	Baala	6°13'39"	12°22'07"	45	route bitumée	dégradée	23,56

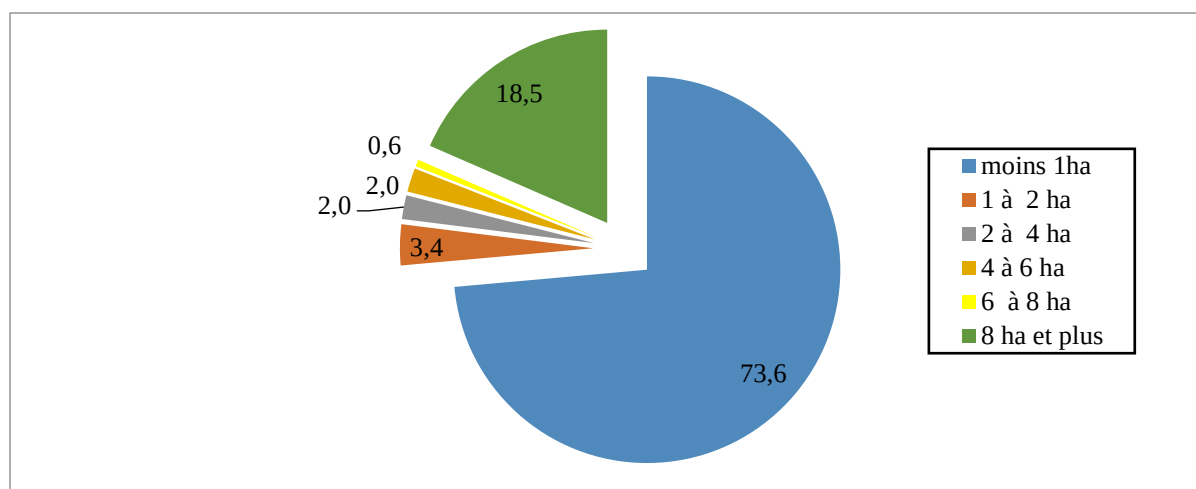
2	Banancoro	7°09'08"	12°47'09"	6	route goudronnée	bonne	52,95
3	Bancoro	8°08'09"	12°42'09"	18	route bitumée/pistes	dégradée	
4	Bancocoura	8°08'49"	12°41'09"	17	route bitumée/pistes	dégradée	58
5	Digato	7°09'25"	12°32'15"	15	pistes	dégradée	36,8
6	Falani counngo	6°06'53"	12°30'53"	22	route bitumée/pistes	dégradée	4
7	Kabé	6°00'09"	12°39'07"	8	route bitumée	dégradée	33
8	Koniobla	7°08'45"	12°41'52"	8	pistes	dégradée	49,52
9	Madina	8°06'58"	12°45'14"	20	pistes	dégradée	13,3
10	Niagna	7°08'54"	12°39'08"	14	pistes	dégradée	15,65
11	Nianfala	7°09'08"	12°42'22"	12	route bitumée	dégradée	24,8
12	Niènguécoura	6°09'49"	12°26'08"	25	route bitumée	dégradée	20
13	Niènguécoro	6°06'18"	12°26'22"	24	route bitumée	dégradée	26,3
14	N'tabacoro	7°08'09"	12°27'22"	7	pistes	dégradée	29,85
15	Sanankoroba	7°09'06"	12°39'26"	0	route goudronnée	bonne	121,05
16	Satinèbougou	7°09'54"	12°36'53"	10	route bitumée/pistes	dégradée	20,8
17	Sicoro	7°09'43"	12°36'26"	1,5	pistes	dégradée	12,16
18	Siènè	6°09'11"	12°46'07"	16	pistes	dégradée	22,7
19	Sincina	7°09'26"	12°38'20"	7	pistes	dégradée	34,44
20	Sogondiala	7°12'29"	12°40'02"	40	pistes	dégradée	15
21	Tadiana	7°08'08"	12°35'03"	15	pistes	dégradée	23,5
22	Tadianabougou	7°08'08"	12°24'39"	17	pistes	dégradée	17
23	Tamala	7°09'43"	12°31'38"	1,5	pistes	dégradée	13,72
24	Touréla	6°06'23"	12°35'27"	18	route bitumée	dégradée	31,02
25	Toyan	7°08'60"	12°31'01"	10	pistes	dégradée	10
26	Zougoumè	8°02'28"	12°45'29"	12	pistes	dégradée	24
Total							598,61

Source : cabinet d'urbanisme et Aménagement Hawa KOUYATE, 2009

2.2. Répartition des enquêtes selon la superficie cultivable

Les paysans dans la commune rurale de Sanankoroba disposent des superficies cultivables différentes comme indique le graphique 1.

Graphique 1 : superficie cultivable des terres selon les enquêtes



Source : enquêtes personnelles, 2022

Le graphique 1 montre que la superficie cultivable des enquêtés sont inégalement répartie. La majorité des enquêtés 73,6% dispose seulement de moins d'un hectare. Par contre ceux qui possèdent 8 hectares et plus, ne représentent que 18,5% des personnes enquêtées. Cette faible proportion des personnes disposant du maximum de superficie s'explique par la proximité de la zone d'étude à la capitale Bamako qui est en manque d'espaces constructibles d'une part et de l'autre le rétrécissement des superficies cultivables de la commune. Le paragraphe suivant récapitule les acquisitions foncières selon les enquêtés.

2.3. Durée d'acquisition des terres selon les enquêtés

La durée d'acquisition des terres agricoles selon les enquêtés dans la commune rurale de Sanankoroba est comprise d'au moins de 10 à 60 ans et plus. La période la plus dominante est moins de 10 ans (tableau 1).

Tableau 1 : durée d'acquisition de la parcelle à Sanankoroba

N° d'ordre	Terres acquises il y a de cela	Effectif	Pourcentage (en %)
1	Moins de 10 ans	166	46,76
2	10 à 19 ans	38	10,70
3	20 à 29 ans	5	1,41
4	30 à 39 ans	11	3,10
5	40 à 49 ans	11	3,10
6	50 à 59 ans	22	6,20
7	60 ans et plus	102	28,73
Total		355	100,00

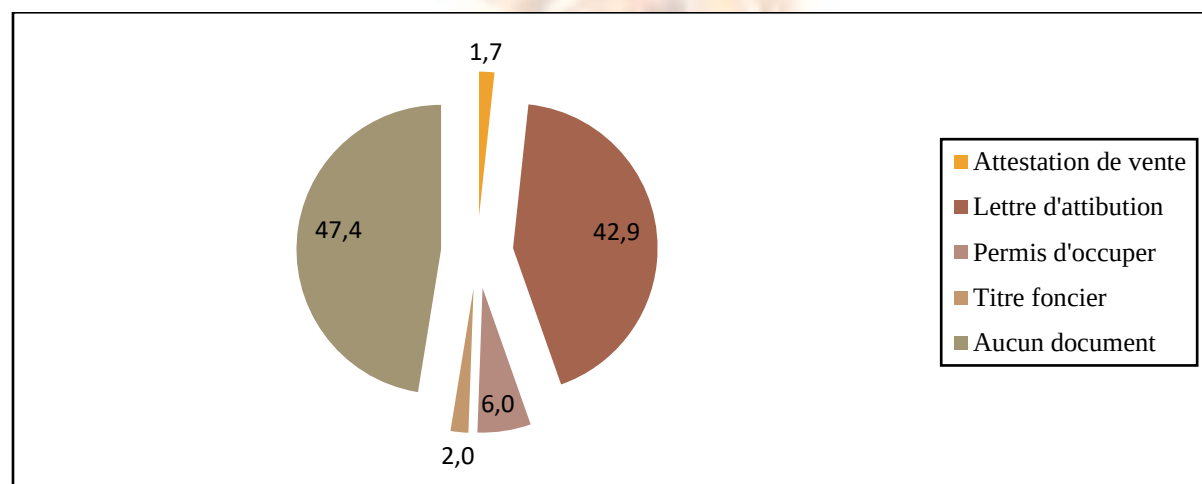
Source : enquêtes personnelles, 2022

La durée d'acquisition de la terre varie selon les enquêtés. Certains les ont acquises dans un temps relativement court, par contre d'autres dans une période plus longue. Ceux qui ont acquis leur terre dans une période de moins de 10 ans sont représentatifs par rapport aux autres périodes avec 46, 76% des personnes enquêtées. Par contre, ceux qui l'ont acquise entre 20 et 29 ans ne représentent que 1, 4%. La forte acquisition récente des terres en moins de 10 et de 29 ans sont les périodes de la démocratie et de la décentralisation qui ont valorisé la terre.

2.4. Disposition de documents fonciers

Dans la commune rurale de Sanankoroba, nombreux sont les paysans qui ne disposent de documents fonciers à leurs terres. Cette situation de non disposition des documents fonciers les expose aux expropriations qui font légion dans les communes environnantes. La terre autrefois était héritée, statut qui n'encourageait pas les paysans à s'inscrire dans la logique de recherche de papier à leurs terres de culture. De nos jours, la situation est tout autre où les expropriations se multiplient pour des terres dépourvues de documents fonciers (graphique 2).

Graphique 2 : disposition de documents fonciers des enquêtés



Source : enquêtes personnelles, 2022

La lecture du graphique 2 révèle que ceux qui possèdent un document officiel pour leur terre sont estimés au premier rang avec 42, 9 % des personnes enquêtées, suivi d'attestation de ventes qui ne représente que 1, 7 % parmi des personnes enquêtées. Il est à signaler que 47, 4 n'ont aucun document. Cette situation dénote l'accaparement illégal des terres.

2.5. Les acquéreurs fonciers dans la commune rurale de Sanankoroba

Dans la commune de Sanankoroba, nous distinguons les acquéreurs fonciers formels et ceux issus du secteur informel. La répartition entre ces deux secteurs est répertoriée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : acquéreurs fonciers de la commune

N° d'ordre	Acquéreurs fonciers de la commune	Effectif	Pourcentage (en %)
1.	Fonctionnaires	93	26,20
2.	Commerçants	76	21,41
3.	Particuliers, agents commerciaux, autochtones,	118	33,24
4.	Agences immobilières, banque, Diaspora	68	19,15
Total		355	100,00

Source : enquêtes personnelles 2023

L'acquéreur des fonciers nous renvoie à la notion de *bien foncier*, très voisine de la notion de bien immobilier ne doit pas cependant être confondue avec elle. Dans le langage de la promotion immobilière, le foncier désigne généralement le terrain qui sert de support à une construction immobilière. Il reste que l'adjectif « foncier », dans l'usage courant, désigne « un bien relatif à la propriété non-bâtie mais aussi à la propriété bâtie ». Ainsi, dans cette acception, les immeubles, les constructions et autres bâtiments sont réputés être des biens « fonciers ».

À Sanankoroba, 33, 24 % des acquéreurs fonciers sont les particuliers, agents commerciaux et les autochtones.

Les fonctionnaires et les commerçants se sont beaucoup intéressés à la recherche du patrimoine foncier dans la commune avec respectivement avec 26, 2 % et 21, 41%. Ce qui dénote de l'engouement manifeste pour l'acquisition du foncier à cause du renchérissement de sa valeur marchande.

Dans la commune de Sanankoroba, la terre était léguée de père en fils, par héritage, ou don.

2.6. Modes d'accès à la terre dans la Commune Rurale de Sanankoroba avant la décentralisation et l'avènement de la démocratie

La terre en Afrique revêt un caractère sacré, inaliénable. Dans ce contexte, l'accès à la terre se faisait principalement par héritage, et était léguée de père en fils. De nos jours, les modes d'accès ont évolué et d'autres modes d'accès outre l'héritage et le don voient le jour. C'est ainsi que dans la Commune de Sanankoroba, les différents modes d'accès à la terre sont répertoriés dans le tableau 3.

Tableau 3 : mode d'accès aux terres à Sanankoroba

N° d'ordre	Mode d'accès à la terre	Effectif	Pourcentage (en %)
1.	Achat	131	36,9
2.	Don	7	1,97
3.	Héritage	140	39,44
4.	Location	32	9,01
5.	Legs	4	1,13
6.	Par cession	14	3,94
7.	Vente	6	1,69
8.	Autres (relations, trocs)	21	5,92
Total		355	100

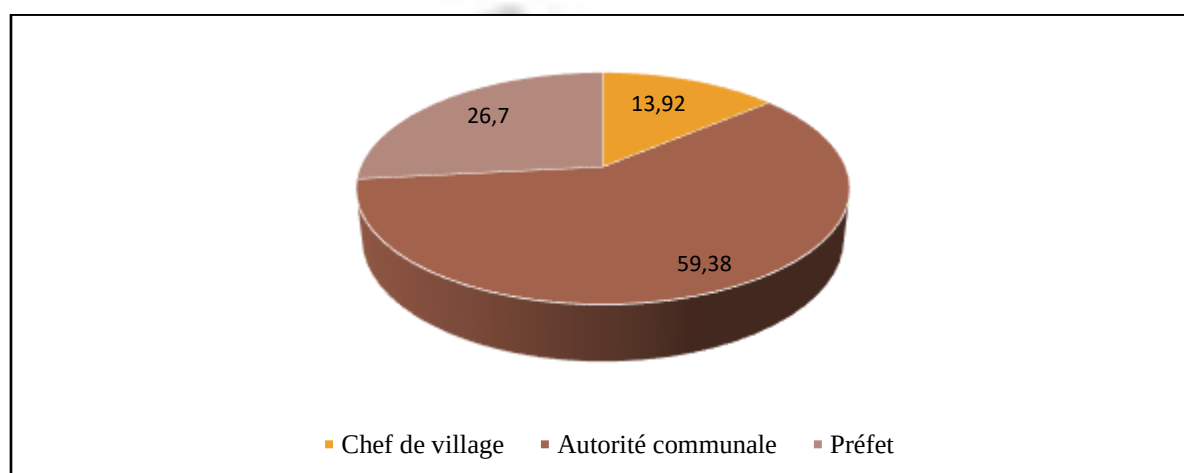
Source : enquêtes personnelles, 2022

Il ressort de l'analyse du tableau 3 que ceux qui ont acquis leur parcelle par héritage sont majoritaires et représentent 39,44% des enquêtés. Par contre, ceux qui l'ont acquise par achat représentent 36,9% des personnes enquêtées. Ces deux modes d'acquisition des terres sont proches et indiquent que l'achat des terres s'amplifie de plus en plus au risque de bouleverser la tendance ancestrale qui est l'héritage. Le facteur de positionnement géographique par rapport à Bamako fait que les Communes périurbaines sont prises d'assaut au fur et à mesure que le front d'urbanisation avance. Selon le chef du village de Sinsina M. DOUMBIA « Les formes d'acquisition des parcelles sont régies par la décentralisation avec laquelle l'acquisition des terres se fait désormais à travers la documentation en vigueur pour éviter d'énormes conflits que nous vivons actuellement ». Les appréciations sont variées sur les mutations foncières dans la Commune Rurale de Sanankoroba. Selon M. DIABATE, secrétaire général de la Mairie affirme que : « la recomposition des espaces agricoles est synonyme d'un changement dans la mesure, où la terre revêt à d'autres utilités outre que l'agriculture vivrière ». Les deux autres interlocuteurs Y. et S. TRAORE (conseillers du chef de village) sont d'avis contraire au premier qui estiment que Y. et S. TRAORE tous conseillers du chef de village qui estimaient que : « la recomposition des espaces agricoles est perçue de manière négative à cause de l'achat des terres agricoles par les bamakois et l'installation des usines parfois polluantes ».

Cependant, avec la décentralisation et l'avènement de la démocratie, la donne a changé et les paysans sont soumis à l'expropriation de leurs terres de culture. À cet effet, nombreux sont les

paysans qui ne disposent pas de papiers, au mieux des attestations de vente. Le graphique 3 ci-dessous indique les autorités délivrantes des documents fonciers.

Graphique 3 : autorités délivrantes des documents fonciers



Source : enquêtes personnelles, 2022

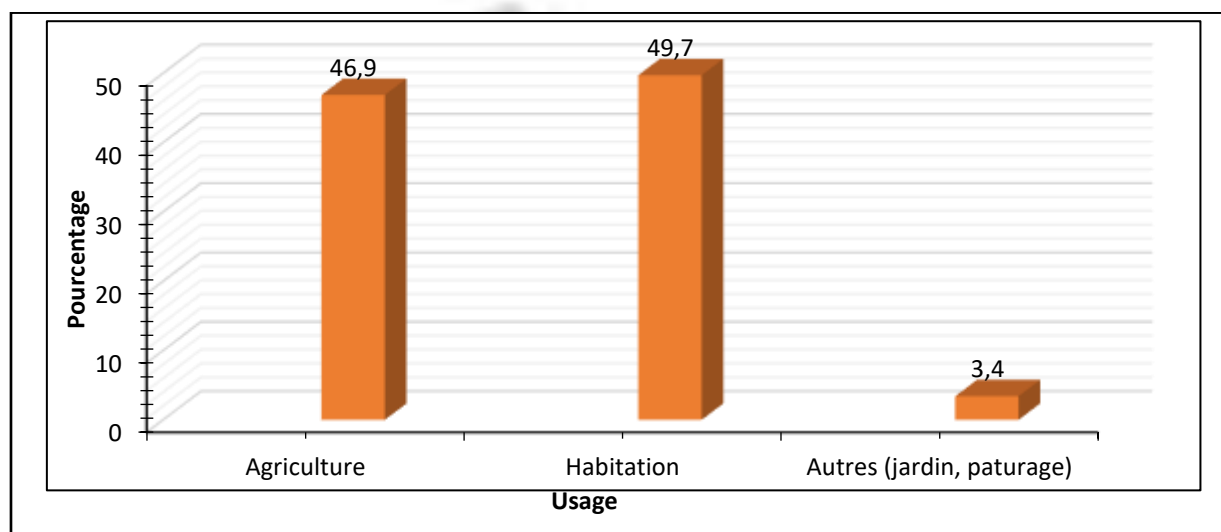
S'agissant des autorités de délivrance des documents d'une parcelle inscrite à l'administration des affaires foncières, les parties se présentent au bureau du conservateur des titres fonciers de la circonscription de la parcelle en vente, le conservateur porte toutes les indications utiles dans des registres et délivre ensuite à l'acheteur un nouveau certificat d'enregistrement faisant preuve de son droit de propriété. Cependant, dans la commune rurale de Sanankoroba, la plupart des documents sont délivrés par les autorités communales, selon 59,38 % de nos enquêtés.

Les maisons à usage d'habitation sont attribuées par les autorités communales tandis que celles destinées aux champs sont du ressort du préfet. Les chefs de village ne représentent que 13,92 % des autorités délivreurs de documents fonciers, ce qui explique leur faible implication dans la délivrance des documents fonciers dans la commune rurale de Sanankoroba.

2.7. Modes d'usage des terres au moment de leurs acquisitions

Différents modes d'utilisation des terres sont répertoriés auprès des enquêtés dès lors qu'elles sont acquises. Dans la commune, les parcelles acquises sont destinées à plusieurs usages à savoir : l'agriculture, l'habitation, le jardinage, et le pâturage (Graphique 4).

Graphique 4 : modes d'usage des terres



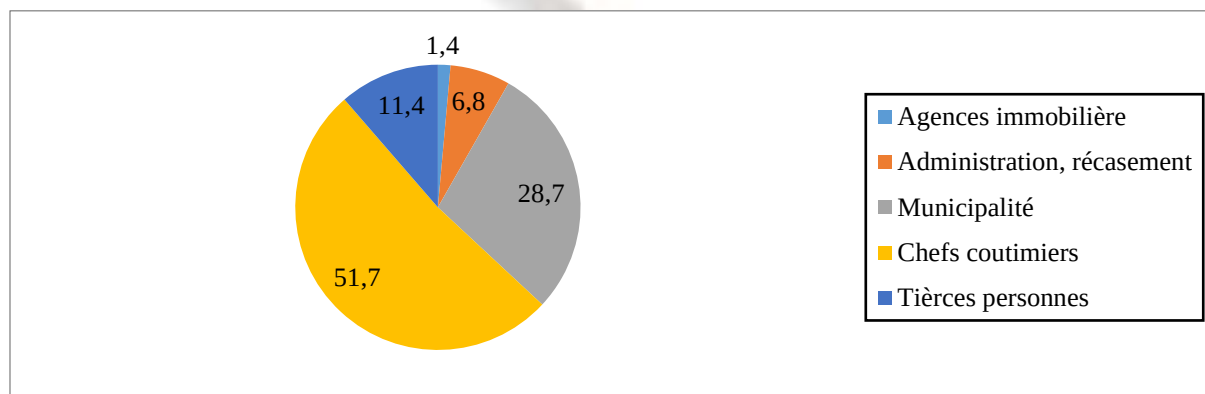
Source : enquêtes personnelles, 2022

Les données du graphique 4 ci-dessous montrent que les terres sont utilisées pour la construction des habitations avec 49,7 % des enquêtés. Par ailleurs ceux qui l'utilisent pour l'agriculture ne représentent que 46,9% des enquêtés. Nous constatons que le pourcentage des terres acquises pour usage d'habitation est légèrement supérieur à celui attribué à l'agriculture. Cette tendance s'explique par l'urbanisation croissante de la commune rurale de Sanankoroba par l'afflux des Bamakois et aussi par la vente des terres. Il faut noter que d'autres l'utilisent pour le jardinage et le pâturage ; ils sont minoritaires

2.8. Institutions de la gestion du foncier dans la Commune rurale de Sanankoroba

Dans la commune rurale de Sanankoroba, plusieurs institutions octroient les parcelles. Pour les lots à usage d'habitation, ils sont délivrés par la municipalité tandis que les concessions rurales sont du ressort de la sous-préfecture. Le graphique récapitule les institutions de délivrance du foncier. Dans ce lot se détachent les chefs coutumiers qui délivrent le maximum de terres (graphique 5).

Graphique 5 : institutions de la gestion du foncier



Source : enquêtes personnelles, 2023

L'analyse du graphique 5 révèle que les chefs coutumiers sont les véritables gestionnaires du foncier avec 51, 7% des enquêtés alors que la part détenue par les agences immobilières ne représentent que 1,4%. Cette situation s'explique que malgré l'avènement de la démocratie et la décentralisation, la gestion et/ ou l'octroi de terres est majoritairement assurée par les chefs coutumiers. En résumé, les droits coutumiers et le droit foncier moderne ou étatique coexistent au Mali, comme dans d'autres pays d'Afrique Noire.

2.9. Impacts de la décentralisation sur le mode d'acquisition des parcelles

Avec l'avènement de la décentralisation, les communes ont commencé à s'autogérer. Se faisant, une des prérogatives des mairies est la délivrance des lots à usage d'habitation contrairement aux sous-préfectures qui sont chargées d'octroyer des concessions rurales (tableau 4).

Tableau 4 : appréhension des enquêtés sur l'apport de la décentralisation comme mode d'accès au foncier dans la commune de Sanankoroba

	Principaux arguments des enquêtés défendant la décentralisation comme régime du changement du mode d'acquisition de la parcelle		Principaux arguments des enquêtés contre la décentralisation comme régime du changement du mode d'acquisition de la parcelle
Proportion	La décentralisation a changé le mode d'accessibilité.	Proportion	Droit coutumier (la gestion de la terre appartient à la chefferie.)

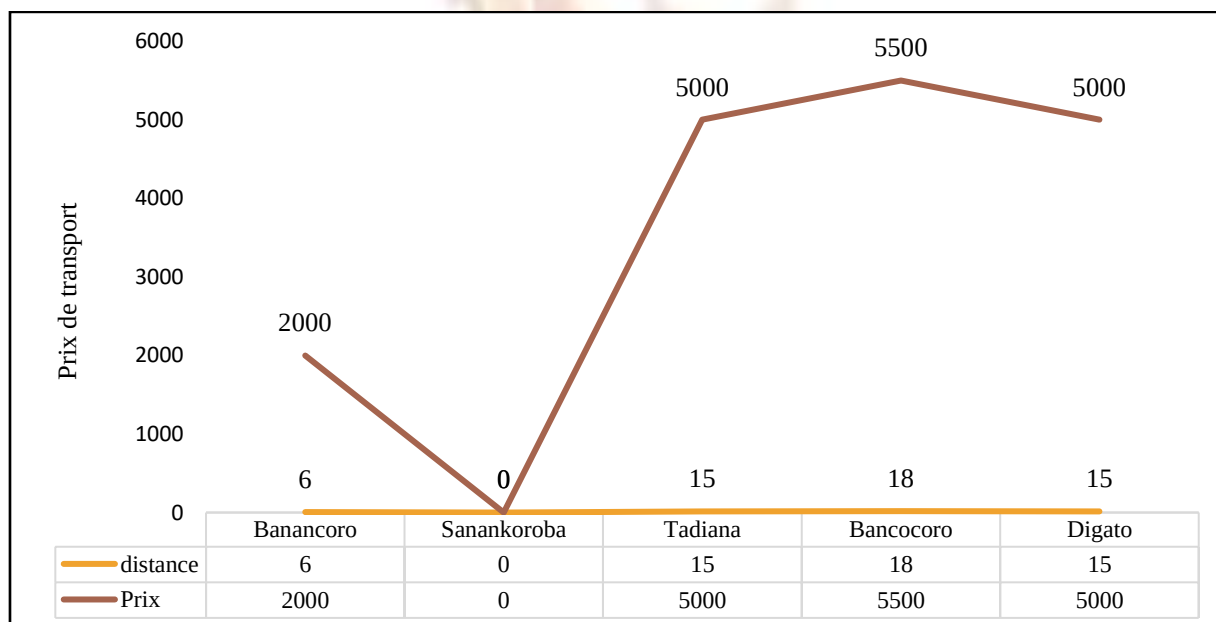
« Oui »	Auparavant, l'opération de vente se faisant entre l'acheteur et le vendeur, mais avec la décentralisation, elle garantit la bonne gestion.	« Non »	La terre est un héritage de père en fils. Il doit la vendre à qui il veut
	Mise en valeur la proximité de Bamako, à travers l'industrialisation		Les banlieues de Bamako doivent être des zones de cultures vivrières.
	Morcellement par les géomètres diminuant ainsi les conflits entre les populations		La décentralisation a engendré les conflits entre les différentes populations

Source : enquêtes personnelles, 2022

2.10. Frais de transport fixé par les propriétaires de tricycle en fonction de la distance des villages enquêtés par rapport au chef-lieu de la Commune

Le frais de transport dominant est Bancocoro, distant de 18 kilomètres entre le village et la Commune.

Graphique 6 : évolution des frais de transport par rapport à la distance



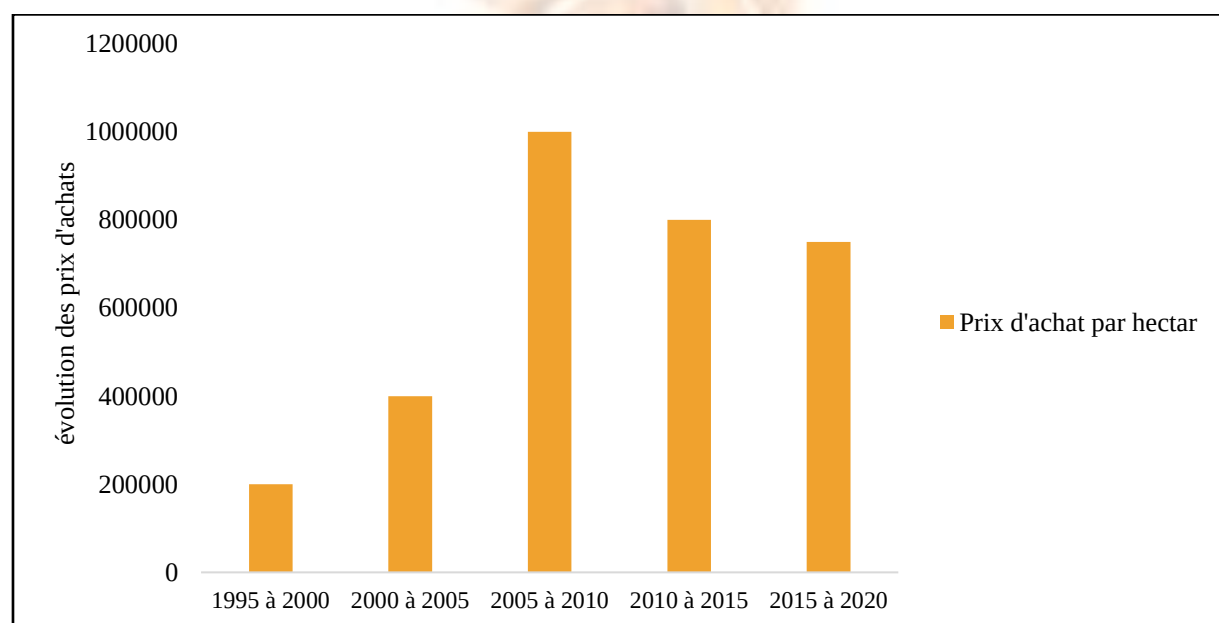
Source : bureau de coordination local des tricycles dans la Commune Rurale de Sanankoroba, 2023

La lecture du graphique 6 révèle qu'en plus des quatre villages y compris Sanankoroba, chef-lieu de la Commune, le frais de transport de Bancocoro est plus élevé et il est estimé à 5500 FCFA. Cette situation s'explique par l'état dégradé des pistes rurales qui sont impraticables par le transport en commun. Le graphique suit l'évolution du prix d'achat par hectare des espaces agricoles par leur propriétaire (graphique 7).

2.11. Evolution du prix d'achat par hectare des espaces agricoles par leur propriétaire

Le prix d'achat élevé par hectare d'un espace agricole dans la Commune de Sanankoroba se situe entre 2005 et 2010

Graphique 7: évolution du prix d'achat d'hectare des espaces agricoles en fonction des années



Source : conseillers du chef de village, 2023

L'observation de la lecture du graphique 7 montre que le prix d'achat par hectare d'un espace agricole a connu des évolutions significatives. De 2005 à 2010, le prix est évalué à 1. 000. 000 FCFA, contrairement à l'année initiale de vente, dont, le prix est estimé à 200. 000 FCFA. Cette évolution du prix d'achat par hectare d'un espace agricole est due à l'ère du régime démocratique.

3. Discussion

Les principaux résultats de cette recherche sont entre autres les réserves foncières dans la Commune de Sanankoroba, l'appartenance à une organisation des producteurs comme moyen d'accessibilité aux terres agricoles.

3.1. Reserve foncière dans la Commune de Sanankoroba

Les résultats de la recherche montrent que les superficies cultivables des enquêtés sont inégalement réparties. La majorité des enquêtés 73,6% dispose seulement de moins d'un hectare. Ces résultats confirment ceux de Fatoumata CAMARA (2017, p.27) qui estimaient que le régime démocratique, ceux qui possèdent moins d'un hectare, représentent 81.88%. Le Ministère de l'Élevage et de l'Agriculture, 2011 confirmait les précédents résultats. Il n'estimait que le secteur rural malien dispose de 46,6 millions d'hectares de terres disponibles, dont 12,3 millions d'hectares de terres agricoles et 30 millions d'hectares de pâturages. Les terres arables, c'est-à-dire l'ensemble des terres aptes à un usage agricole, représentent entre 11,5 et 21 millions d'hectares (entre 9,2% et 16% de la superficie totale du pays).

3.2. Appartenance à une organisation des producteurs comme moyen d'accessibilité aux espaces agricoles

Les résultats de la recherche montrent que, parmi les acquéreurs fonciers dans la commune rurale de Sanankoroba, les fonctionnaires représentent 26,20 %, contre 33,24 % pour les autochtones, agents commerciaux et particuliers. Ces résultats corroborent ceux de Mohamed S. A. DICKO et al. (2024, p.17). Ces auteurs indiquent que 82 % des enquêtés déclarent adhérer à une organisation de producteurs et être en contact avec le service de vulgarisation, tandis que seulement 18 % n'appartiennent à aucune structure. Ces résultats s'opposent à ceux d'Abdrahamane SANOGO (2022, p.34) qui explique que la sécurité et la cohésion sociale sont menacées par les conflits fonciers. Les femmes n'ont souvent pas accès à la terre avec l'application du droit foncier coutumier dans certaines zones. Seulement 18% d'entre elles sont identifiées comme ayant accès à la terre en milieu rural. Leur taux d'accès au crédit agricole reste faible, soit 0,3% contre 2,3% pour les hommes. En somme, le moyen d'accès à la terre agricole, c'est d'abord être un membre d'une organisation.

Conclusion :

L'analyse de l'accessibilité des terres agricoles dans la Commune Rurale de Sanankoroba a permis de mettre en exergue que la distance aux infrastructures, l'état des pistes rurales et la répartition spatiale des parcelles jouent fortement sur l'organisation, l'utilisation des terres

agricoles. Les résultats montrent que les zones les plus accessibles présentent une intensification des cultures et une meilleure gestion des ressources, par contre, les parcelles isolées sont souvent mal exploitées.

Cette étude souligne l'utilité d'améliorer les infrastructures rurales et la planification foncière pour optimiser l'exploitation agricole et renforcer la sécurité alimentaire dans la Commune Rurale de Sanankoroba. « Cependant, il manque l'intégration d'analyses socio-économiques plus approfondies

Références Bibliographiques

Abdrahamane SANOGO . (2022). *Rapport sur la Stratégie d'Amélioration des Données Foncières Socio-Économiques du Mali*, p.34.

Alain DURAND-LASSERVE et t Étienne Le ROY. (2012). *La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050*, p. 158.

FAO. (2008). *Accès à la terre en milieu rural en Afrique : stratégies de lutte contre les inégalités de genre*, p.166.

Fatoumata CAMARA . (2017). " Les titres fonciers autour de Bamako : modes d'accès et impacts sur les usages " *La revue électronique en sciences de l'environnement, Vertigo*, 17(1), <https://id.erudit.org/iderudit/1057457ar>, p.27.

Gavailtès. (2011). *les terres agricoles face à l'urbanisation* ISBN numérique : 978-2-7592-3029-7, <http://www.quae.com> 270 p.

Mansa DEMBELE, . (2025). " mutations des unités d'occupation du sol entre 1980 et 2020 dans la Commune Rurale de Sanankoroba au Mali " , *Revue Internationale DAMBE* | ISSN : 1987-1805 | Volume 2, Numéro 1 | Décembre 2025, pp. 29-44. Récupéré sur <https://revuedambe.cerfdesconsulting.com/>

Mohamed S. A. DICKO et al. (2024) "contribution du maraîchage à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire au MALI : CAS DE LA COMMUNE DE Sanankoroba" *International Journal of Economic Studies and Management (IJESM)*, ISSN 2789-049X, Int. J. Econ. Stud. Manag. 4, No.1, p.17

Moussa DJIRE. (2006). *Mythes et réalités de la gouvernance locale : l'expérience de la commune rurale de Sanankoroba*, Mali Edition IIED, 40p.

West Africa CLAIMS. (2006). *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, p.91.

William Gemmell COCHRAN (2017) "sampling techniques" 3^{ème} édition, chapitre 5, pp 65-75